

Ordre du jour n°KB

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N°26-73

ACCORD D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL DE L'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le règlement intérieur institutionnel,
- VU les articles L.3311-1 et suivants et R.3311-1 et suivants du code du travail,
- VU l'avis favorable et les recommandations de la Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public en date du 19 mai 2026,
- VU l'avis n° RH011-2026 du Contrôleur budgétaire,
- VU la présentation de la directrice générale,

Sur proposition du Président,

- Valide le projet d'accord d'intéressement du personnel de l'EPORA conclu pour une durée de 3 ans (2026-2028), dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- Charge la Directrice Générale de signer cet accord et de le mettre en œuvre.

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales en charge
du pôle politiques publiques

30/6/2026

Signé par :

52A196BF64C6496...

Claire HÉBERT